



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P202\_2023**

**Date : 21/06/2023**

**OBJET : Réalisation d'études des zones à enjeux environnementaux sur les territoires des PLUi de Douve-Divette - Cœur-Cotentin - La Hague**

### Exposé

Afin que la prise en compte de l'environnement soit intégrée le plus tôt possible, l'élaboration des Plans locaux d'urbanisme implique l'application de la démarche d'évitement, à défaut de réduction et le cas échéant de compensation des impacts environnementaux.

Les futures zones d'urbanisation étant susceptibles d'impacter des espaces abritant de la faune et de la flore protégées ou des zones humides, des études doivent être menées sur les espaces supposés à enjeux environnementaux.

Un appel d'offres a donc été lancé pour la réalisation d'études des zones à enjeux environnementaux sur les territoires des PLUi de Douve-Divette - Cœur-Cotentin - La Hague, les autres territoires de l'Agglomération étant déjà couverts par d'autres contrats d'étude. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commandes avec une quantité minimum de commandes fixée à 46 hectares à investiguer et un maximum de commandes fixé à 1 041 hectares.

Un pli a été reçu. Au terme de l'examen de la candidature et analyse de l'offre, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), en séance du 8 juin 2023, a attribué à l'unanimité le marché public à la société DCI Environnement, dont l'offre répond aux attentes exprimées dans le cahier des charges.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2022\_197 du 6 décembre 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°5,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** la décision prise à l'unanimité par la Commission d'Appel d'Offres en séance du 8 juin 2023,

### **Décide**

- **De signer** le marché public relatif à la réalisation d'études des zones à enjeux environnementaux sur les territoires des PLUi de Douve-Divette - Cœur-Cotentin - La Hague avec la société DCI ENVIRONNEMENT 18, rue de Locronan - 29000 QUIMPER,
- **De dire** que l'accord-cadre est conclu avec une quantité minimum de commandes de 46 hectares à investiguer, soit 13 800,00 € HT, et une quantité maximum de 1 041 hectares, soit 312 300,00 € HT,
- **De préciser** que le marché public débute à compter de sa notification pour une durée de 4 ans,
- **De dire** que les dépenses seront imputées au budget principal, LDC 55853, 554778, 60568,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**